



ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 80.400.000 dinars
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana
Identifiant Unique : 1174821B

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 26 Mai 2022 à 11 heures, au siège social de la société sis 16, Rue des Entrepreneurs – La Charguia 2- Ariana- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des administrateurs actuels de la Société ou nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la Société ;
11. Approbation de deux (2) candidats retenus au poste de membres indépendants au Conseil d'Administration de la Société ;
12. Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la Société à la suite de son élection par l'Assemblée Générale Elective du 26/05/2022 ;
13. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la Société ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

P/Le Conseil d'administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2022

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui s'élève à 18 136 485 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	18 136 484,670
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	99 625 120,221
<hr/>	
S/Total	118 016 719,441
Réserves légales	2 680 000,000
Fonds social	180 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	114 901 604,891
<hr/>	

L'Assemblée prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	32 669 653,000
<hr/>	

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un dividende de 0,230 dinars par action correspondant à la somme globale de 18 492 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 50 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 :

- Monsieur Moncef Sellami ;
- Monsieur Hedi Karim Sellami ;
- Monsieur Slim Sellami ;
- Monsieur Riadh Cherif ;
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa ;
- Ekuity Capital, représentée par M. Abdullah yousef Al-Shaijie ;
- Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC, représentée par M. Ziad Oueslati ; et
- Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC, représentée par M. Karim Trad.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte et agrée les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

Suite à l'appel à candidature lancé par le Conseil d'Administration réuni en date du 24 Mars 2022 objet de publication au bulletin officiel du CMF et à la BVMT et dans deux journaux quotidiens et après la sélection effectuée par le comité de nomination des membres indépendants au Conseil d'Administration de la Société créée par décision de ce dernier, l'Assemblée Générale approuve la candidature des deux (2) membres indépendants retenues et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices 2022/2023/2024 renouvelable une seule fois, et qui sont :

M.Tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale numéro

M.Tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale numéro

Les administrateurs élus acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

Suite à l'appel à la candidature lancé par le Conseil d'Administration réuni en date du 24 Mars 2022 objet de publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT et dans deux journaux quotidiens et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective réunie au même jour que la présente Assemblée Générale Ordinaire, cette dernière ratifie cette désignation et approuve la nomination de M.Tunisien(ne), titulaire de la carte d'identité nationale numéro.....pour une période de trois ans couvrant les exercices 2022/2023/2024.

M. accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société « Cabinet Zahaf & Associés » représentée par Monsieur Mahmoud Zahaf et le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Walid Masmoudi en qualité de commissaires aux comptes, et ce pour une nouvelle durée de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Mahmoud Zahaf représentant de la société « Cabinet Zahaf & Associés » et Monsieur Walid Masmoudi représentant du cabinet MAZARS déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... ».